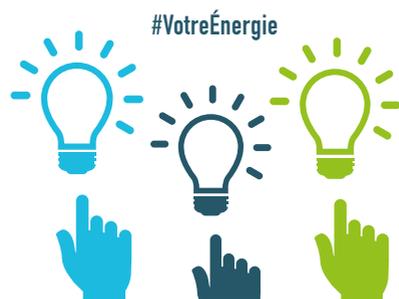


Pour tout savoir sur la Transition Energétique
et pour en devenir ambassadeur

Participez à
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

sur votreenergiepourlafrance.fr
Donnez vos avis et vos idées,
partagez vos initiatives sur le terrain



#VotreÉnergie

Numéro azur Eco Renov pour engager des travaux :

N°Azur 0 810 140 240

- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.renovation-info-service.gouv.fr/
- www.ademe.fr/

- Twitter @ecologiEnergie
- Facebook.com/ministeredudeveloppementdurable

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie présente



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Ce que la loi va changer

« La mise en place d'un nouveau modèle énergétique
et donc de croissance durable est une chance
à saisir. Une chance d'améliorer très concrètement
la vie quotidienne de chacun tout en protégeant
mieux notre planète. »

Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Ref. : DICOM-CAB/DEP/14180-October 2014 - Crédits photos : A. Bouissou/MEDDE-MILET, L. Mignaux/MEDDE-MILET, Fotolia • Impression : MEDDE-MILET/SG/SPSS/ATL2
Brochure imprimée sur du papier certifié ecolabel européen, www.eco-label.com



LES OBJECTIFS DU PROJET DE LOI RELATIF À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Réussir la transition énergétique, c'est : réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 et les diviser par quatre en 2050, par rapport à 1990 ; réduire de moitié la consommation d'énergie à l'horizon 2050 par rapport à 2012 ; porter la production d'énergie renouvelable à 32 % de notre consommation énergétique finale ; baisser la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.



DES CHANGEMENTS ... POUR LES CITOYENS

- **Des logements mieux isolés** et des factures en baisse avec un crédit d'impôt et un prêt à taux zéro pour financer les travaux de rénovation énergétique.
EN PRATIQUE : le crédit d'impôt prévu pour les travaux de rénovation est de 30 % du montant engagé, dans la limite de 8000 euros pour une personne seule et de 16000 euros pour un couple.
- **La création d'un carnet de santé des bâtiments** pour améliorer leur connaissance et favoriser la réalisation de travaux de performance énergétique.
EN PRATIQUE : un accompagnement individuel est créé par le déploiement de conseillers et de plates-formes de la rénovation énergétique sur tout le territoire.
- **Des déplacements propres, plus économes et moins polluants** avec l'incitation à acheter des voitures hybrides et électriques et à installer des points de charge.
EN PRATIQUE : Une prime, jusqu'à 10 000 euros, est prévue pour le remplacement d'un véhicule diesel par une voiture électrique dans les zones les plus touchées par la pollution de l'air.
- **Moins de déchets et moins de gaspillage** avec le développement du recyclage, du réemploi et de la valorisation des déchets.
EN PRATIQUE : les sacs plastiques à usage unique seront interdits dans les magasins au 1^{er} janvier 2016.
- **Une consommation d'électricité et de gaz mieux maîtrisée.**
EN PRATIQUE : l'installation de compteurs intelligents offrent une information en temps réel aux usagers.
- **Une réduction de la précarité énergétique.**
EN PRATIQUE : la création d'un chèque-énergie est un outil pour aider les ménages les plus modestes à régler leur facture d'énergie.
- **Une sûreté nucléaire renforcée.**
EN PRATIQUE : les citoyens vivant à proximité des installations nucléaires seront régulièrement informés sur la nature des risques, les mesures de prévention et de sécurité.

... POUR LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- **Le déploiement des énergies renouvelables** partout en France avec de nouveaux appels à projets et la possibilité pour les collectivités et les particuliers de participer à leur financement.
EN PRATIQUE : un appel à projet favorise le développement de 1 500 méthaniseurs en 3 ans. La méthanisation permet notamment de produire de l'énergie (biogaz) à partir de déchets agricoles.
- **Le secteur du bâtiment stimulé par la rénovation énergétique.** Des règles d'urbanisme sont simplifiées pour lever les freins à l'isolation des bâtiments et des emplois seront créés grâce aux travaux engagés avec les aides de l'État.
EN PRATIQUE : 75 000 emplois devraient être créés dans le secteur du bâtiment.
- **Un fonds de 5 milliards d'euros** à la Caisse des dépôts pour financer les projets de transition énergétique dans les territoires.
EN PRATIQUE : le fonds sera distribué sous forme de prêts à taux réduit aux collectivités pour des projets de transports propres, de recyclage des déchets, de rénovation des bâtiments...
- **Des pouvoirs publics exemplaires.** Un véhicule sur deux remplacé par un modèle propre et l'obligation pour tous les nouveaux bâtiments publics d'être à énergie positive.
EN PRATIQUE : un bâtiment à énergie positive crée plus d'énergie qu'il n'en consomme, grâce à une meilleure isolation, l'installation d'équipements économes en énergie, l'usage des énergies renouvelables...
- **Des collectivités soutenues dans leur démarche** en faveur de la transition énergétique avec des appels à projet Territoires zéro gaspillage zéro déchet et Territoires à énergie positive.
EN PRATIQUE : un territoire zéro déchet est un idéal à atteindre pour une collectivité locale. C'est une démarche globale : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, recycler tout ce qui est recyclable, limiter au maximum l'élimination.